

Paris, le 23 octobre 2017

## Création de la Fédération européenne des employeurs sociaux (FESE)

Des organisations professionnelles d'employeurs autrichiennes, allemandes, belges, espagnoles, tchèques et françaises ont lancé, au Comité économique et social européen, le 20 octobre 2017, la Fédération européenne des employeurs sociaux (FESE). Nexem, qui en assurera la vice-présidence, en est membre fondateur pour la France.

Cette création s'inscrit dans le cadre du projet PESSIS, cofinancé par le programme dialogue social de l'Union européenne, qui a permis de faire un état des lieux de la présence de partenaires sociaux du secteur dans les différents Etats membres et de **fédérer les organisations d'employeurs** participant au projet.

**La nouvelle fédération a bien entendu vocation à s'ouvrir** à d'autres Etats membres et, parmi les Etats, d'ores et déjà représentés, à être rejointe par d'autres organisations professionnelles d'employeurs des services sociaux entendus comme tous les services, à but non lucratif, de soins et d'accompagnement, en particulier pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les enfants, ainsi que les services permettant d'atteindre les groupes exclus et défavorisés.

Il faut savoir que les services sociaux emploient, à l'échelle de l'Union, **plus de 10 millions de salariés** et ont créé, malgré la crise, plus de 1,8 million d'emplois depuis 2008, tendance qui se confirmera au regard des enjeux démographiques que connaît l'Europe.

Au regard de ce constat, **la FESE se donne pour objectifs** de :

- **protéger et promouvoir le fonctionnement et le développement de services sociaux de qualité**, abordables, disponibles et accessibles dans la vie de toutes les personnes vivant en Europe, en particulier les plus démunis ou vulnérables;
- **porter la parole des employeurs dans le domaine des services sociaux** auprès des institutions européennes quant à toute leur législation, en particulier dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales;
- **veiller à ce que les employeurs des services sociaux deviennent des partenaires sociaux** reconnus au niveau européen;
- développer une Union européenne basée sur les **valeurs des droits de l'homme, de solidarité et de justice sociale**.

Il s'agira, plus précisément, de **renforcer la position des employeurs dans les services sociaux au niveau européen et national et d'influencer la législation européenne, notamment à travers des structures de dialogue social européen**. Ceci, en prenant des positions communes et en négociant avec les organisations syndicales de salariés européennes des services sociaux afin d'assurer une prestation de services et des emplois de qualité. Enfin, la nouvelle organisation permettra de **stimuler l'échange de bonnes pratiques entre ses membres**.

**10 000**  
établissements  
et services

**300 000**  
salariés



---

## Contact > Service de presse Nexem

**Stéphanie Panissier**

Tél. 01 55 45 33 66

Mail : [s.panissier@nexem.fr](mailto:s.panissier@nexem.fr)

Suivez nous sur :

- [Twitter @Nexem\\_actu](#)
  - [Facebook](#)
  - [LinkedIn](#)
- 

**10 000**  
établissements  
et services

**300 000**  
salariés

---

**Nexem** est la nouvelle organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif, née de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Fegapei et du Syneas. Elle **représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services** employant plus de **300 000 professionnels** dans 5 secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

**Nexem négocie :**

- dans le cadre de la **CCN66**, de la **CCN79** et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

**Ses 4 grandes missions :**

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

En savoir plus : [nexem.fr/](http://nexem.fr/)

---